



**MINISTÈRE
DE L'EUROPE
ET DES AFFAIRES
ÉTRANGÈRES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION GÉNÉRALE DE L'ADMINISTRATION
ET DE LA MODERNISATION

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

Sous-direction de la Formation et des Concours

Bureau des concours et examens professionnels
RH4B

**CONCOURS EXTERNE POUR L'ACCÈS À L'EMPLOI DE
SECRETARE DE CHANCELLERIE
AU TITRE DE L'ANNEE 2021**

ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

Mardi 17 novembre 2020

**Géographie économique et organisation institutionnelle
et administrative de la France et de l'Union européenne**

Epreuve constituée d'une série de six à dix questions à réponse courte
portant sur l'option choisie par le candidat lors de l'inscription

Durée totale de l'épreuve : 3 h 00
Coefficient : 2.

Ce dossier comporte 9 pages (page de garde et questions non comprises)

SUJET : au verso

SOMMAIRE

Document 1 : « Le référendum pour les animaux : trois défis pour notre démocratie » - P. 1

Document 2 : Plan de relance : comment se répartissent les 30 milliards pour la transition écologique – P. 2

Document 3 : « Ryanair débouté par la CJUE dans une affaire de droit du travail » - P. 4

Document 4 : Présentation du budget 2021-2027 et du plan de relance de l'Union européenne – P. 5

Document 5 : La France, deuxième empire maritime mondial – P. 6

Document 6 : Intention de séjour de loisir en France dans les 6 prochains mois – P. 7

Document 7 : Arrivées des touristes étrangers en France selon leur pays de résidence (2018) – P. 7

Document 8 : Effondrement du tourisme en Île-de-France : un bilan et des chiffres consternants – P. 7

Géographie économique et organisation institutionnelle et administrative de la France et de l'Union européenne

Les candidats sont invités à s'exprimer avec clarté et précision à l'aide de leurs connaissances et des documents de support ci-joints. Une réponse de 15 à 20 lignes environ est souhaitée pour chacune des questions suivantes. Toute réponse se limitant à un résumé ou à une simple paraphrase des supports documentaires fournis sera pénalisée.

➤ Organisation institutionnelle et administrative de la France

1. Le référendum d'initiative partagée : règles de mise en œuvre (3 points)
2. Le rôle de l'État dans la transition écologique (3,5 points).

➤ Organisation institutionnelle et administration de l'Union européenne

3. La Cour de justice de l'Union européenne : compétence, composition et fonctionnement (3 points)
4. Les objectifs et les priorités du budget européen 2021-2027 (3,5 points)

➤ Géographie économique

5. La Zone économique exclusive : définition et enjeux pour la France (3,5 points)
6. L'impact de la crise sanitaire sur le tourisme étranger en France (3,5 points)

Document 1. « Le référendum pour les animaux : trois défis pour notre démocratie »

La demande croissante des citoyens à participer davantage aux prises de décision, le manque de représentativité des élus et la forte influence des lobbys sont les enjeux à relever pour la mise en œuvre d'un référendum sur la condition animale.

Tribune. La question animale connaît depuis plusieurs années un intérêt croissant de la part des Français et atteint aujourd'hui un large degré de consensus dans la population française, dépassant les nombreux clivages sociaux et politiques habituels. Longtemps délaissée des politiques de tous bords, la question animale est devenue un enjeu de société majeur, dont de plus en plus d'élus cherchent à se saisir.

Pourtant, aux aspirations des Français en matière de bien-être animal s'oppose un manque d'ambition de la part du pouvoir législatif et du gouvernement qui alimente en retour un mécontentement grandissant envers le système politique. Face à ce manque de concrétisations politiques, un mouvement issu de la société civile, porté notamment par le journaliste Hugo Clément et des associations de défense des animaux, demande, depuis début juillet, l'organisation d'un référendum sur la condition animale en France.

Ce référendum d'initiative partagée, qui nécessite le soutien de 185 parlementaires, est représentatif de trois grands défis auxquels fait face notre système politique actuel : la demande croissante des citoyens à davantage participer aux prises de décision, le sentiment d'un manque de représentativité des élus et du gouvernement ainsi que la très forte influence des lobbys dans la prise de décisions publiques.

Pour un renouveau démocratique

Le premier défi que représente le référendum pour les animaux est celui du renouveau démocratique. Depuis plusieurs années déjà, les aspirations citoyennes en faveur de mécanismes de démocratie directe se font de plus en plus présentes. Ces demandes ne sont certes pas nouvelles – elles sont d'ailleurs défendues dans l'article 3 de la Constitution – mais elles ont connu une forte résurgence avec le mouvement des gilets jaunes.

Cependant, ces aspirations au renouveau démocratique se heurtent à une volonté très forte d'une partie importante de la classe politique de ne pas se voir dessaisie de ses prérogatives, au risque de donner l'impression de favoriser l'immobilisme législatif au détriment du consensus social. Les initiatives de démocratie plus participative, comme la récente Convention citoyenne pour le climat, se veulent certes innovantes mais font face ici aussi au refus des responsables politiques d'appliquer leurs recommandations.

Ainsi, toutes les tentatives récentes du pouvoir souverain de s'exprimer directement sur des choix économiques (impôt sur la fortune), sociaux (retraites) et environnementaux (Convention citoyenne pour le climat) majeurs se sont vues opposer un refus par ses représentants.

Dans un pays connaissant des taux d'abstention inquiétants, le refus de la classe politique de donner le choix à ses électeurs de manière plus directe fait courir le risque d'aggraver la méfiance envers les institutions. Le référendum pour les animaux représente, à cet égard, une opportunité d'enrayer cet engrenage de défiance. Il constitue l'un des référendums les plus attendus par la population, devant les questions de légalisation du cannabis, d'appartenance à l'Union européenne ou encore de rétablissement de l'impôt sur la fortune (Sondage Ifop, 2020).

La classe politique à la traîne

Le deuxième défi que pose le référendum est celui de la représentativité des responsables politiques. Alors que 73% des Français se déclarent en faveur de la tenue d'un référendum pour les animaux, la classe politique ne semble pas partager ces préoccupations. Les relations étroites qu'entretiennent les membres du gouvernement avec le monde de la chasse en témoignent. Alors que Barbara Pompili, nouvellement nommée ministre de la Transition écologique, annonçait en juillet vouloir mettre un terme à la chasse à la glu en France afin de se mettre en conformité avec le droit européen, plusieurs membres du gouvernement prenaient le contre-pied.

Le président de la Fédération nationale des chasseurs recevait, dans un premier temps, le soutien du Premier ministre et du président de la République, avant qu'Emmanuel Macron ne décide finalement de se mettre en conformité avec le droit européen. Au même moment, le ministre de la Justice prenait

également le parti du président des chasseurs en préfaçant son livre plaidoyer pour la chasse, préface dans laquelle il y critique les « ayatollahs de l'écologie ». Le soutien d'Emmanuel Macron et Jean Castex à des pratiques de chasse pourtant décriées par une large majorité de la population et l'aversion publique du ministre de la Justice pour les associations de défense des animaux pourtant très populaires alimentent l'idée d'une déconnexion entre les aspirations de la population et celles du gouvernement.

Plus préoccupant encore, cette déconnexion semble se retrouver sur tous les sujets portés par le référendum pour les animaux (élevage intensif, chasse, élevage d'animaux à fourrure) et risque de renforcer le sentiment des Français d'un manque de représentativité de la part de leurs dirigeants.

Contre l'influence des lobbys

Le troisième défi qu'adresse le référendum pour les animaux à la classe politique est celui de la très forte influence des lobbys dans la prise de décisions publiques. La démission de Nicolas Hulot de son poste de ministre de l'Environnement, en réaction à l'omniprésence des lobbys de la chasse dans les réunions ministérielles, avait mis à jour l'influence préoccupante des groupes d'intérêts privés dans les plus hautes sphères du pouvoir.

Les multiples prises de position du gouvernement à l'encontre des avancées en matière de bien-être animal et à rebours des recommandations scientifiques, comme sur les repas végétariens dans les cantines ou l'obligation d'étiquetage des produits dérivés à base d'œufs, ont renforcé l'idée d'une décision publique avant tout portée par les intérêts des lobbys, au détriment de l'intérêt général et des préférences de la population.

Le risque politique principal du référendum pour les animaux serait de voir que des propositions politiques aussi consensuelles dans la population – 73% des sondés se prononcent pour un référendum –, échouent à trouver une concrétisation politique face au pouvoir des lobbys. Un tel échec risquerait de nourrir le sentiment d'impuissance des électeurs à pouvoir se saisir du destin commun face à des lobbys qui donneraient l'impression d'être davantage écoutés par les décideurs publics.

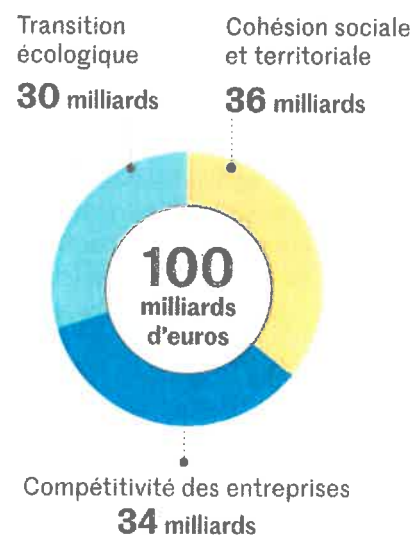
Le référendum pour les animaux est ainsi un projet politique test pour le pouvoir politique actuel, en ce qu'il cristallise de nombreuses frustrations envers la classe politique actuelle : l'impossibilité des Français à s'exprimer directement sur les sujets politiques, le fossé entre les aspirations des Français et celles portées par le gouvernement et le sentiment d'impuissance de la population face aux lobbys dans la prise de décisions publiques.

Source : Romain Espinosa, Chargé de recherche au CNRS, Centre de recherche en économie et management à l'université Rennes-I / Libération, 27 août 2020

Document 2. Plan de relance : comment se répartissent les 30 milliards pour la transition écologique

En matière environnementale, le plan de relance, que le gouvernement présente aujourd'hui, cible la rénovation thermique, les transports, l'énergie et la décarbonation de l'industrie.

Un tiers environ du plan de relance économique présenté jeudi 3 septembre sera consacré à la transition écologique, ou encore au « verdissement de l'économie », selon les mots du gouvernement, soit une trentaine des 100 milliards d'euros annoncés sur la période 2020-2022. Ces 30 % consacrés à cette « accélération sans précédent » de la transformation écologique correspondent, de fait, aux 30 % qui doivent être attribués à la lutte contre le réchauffement climatique, selon les critères du plan de relance européen présenté en juillet.



La volonté affichée est de « couvrir tous les champs d'activité les plus émetteurs de gaz à effet de serre » et de rendre ce plan cohérent avec les objectifs climatiques de l'accord de Paris de décembre 2015. Sans surprise, les plus grosses sommes seront investies dans les transports (11 milliards d'euros), l'énergie (9 milliards) et la rénovation énergétique des bâtiments (7 milliards). A cela, il faut ajouter les mesures dévolues à l'agriculture et à l'alimentation (1,2 milliard d'euros, notamment pour la transition agroécologique, le bien-être animal et le développement des circuits courts), ou encore 250 millions pour la mer (verdissement des ports, aquaculture, pêche...).

« Véhicules propres »

Si leur affectation n'est pas encore très détaillée, les principales cibles sont connues. Pour le volet transports – intitulé « infrastructures et mobilités vertes » –, le grand gagnant est le rail, avec 4,7 milliards d'euros qui iront au fret ferroviaire, aux petites lignes, aux trains de nuit, à l'aide pour la rénovation du réseau, etc.

Les « mobilités du quotidien » emportent 1,2 milliard d'euros, dont une partie servira à accroître l'usage du vélo (pistes cyclables, plan entretien), le reste profitant au développement des transports en commun. La voiture n'est pas oubliée, avec 1,9 milliard d'euros pour les aides à la conversion vers des « véhicules propres » et le système de bonus-malus, sans oublier le parc de l'Etat (180 millions).

Le plan de relance va consacrer une somme importante à la rénovation énergétique, que ce soit celle des bâtiments publics (gendarmerie et police, palais de justice, préfectures, écoles, universités...), avec 4 milliards d'euros, ou celle des bâtiments privés (2 milliards), avec l'extension du dispositif MaPrimeRénov à tous les Français à partir du 1er janvier 2021, notamment aux propriétaires bailleurs et aux copropriétés, ce que réclamaient les associations.

Sur l'énergie, 2 milliards d'euros vont financer la filière hydrogène (et 7 milliards annoncés jusqu'en 2030). Enfin, 1,2 milliard d'euros ira à la décarbonation de l'industrie et 500 millions seront destinés à l'économie circulaire (recyclage, déchets).

L'annonce de ces 30 milliards d'euros d'investissements fléchés vers des objectifs écologiques et climatiques ne déplaît pas, bien sûr, aux organisations environnementales. Même si, ainsi que le fait remarquer Anne Bringault, responsable transition énergétique du Réseau Action Climat, « [le ministre de l'économie] Bruno Le Maire avait déclaré, le 27 juillet, devant la commission des affaires économiques de l'Assemblée nationale, que le plan de relance dans son ensemble serait un plan de relance vert, ce qui n'est pas le cas ».

Ces 30 milliards ne suffiront pas à eux seuls à assurer la transition écologique de l'économie, estiment les écologistes. « Ils ne sont que le premier pas, nécessaire, mais ils ne doivent pas être exceptionnels, il faudra investir cette somme pendant dix ans. Surtout, il faudra évaluer l'incidence sur la baisse des émissions de gaz à effet de serre », insiste le député de Maine-et-Loire (Ecologie Démocratie Solidarité) Matthieu Orphelin.

Ne pas investir dans le « brun »

« C'est un bon début, mais il faut que ces montants soient pérennisés : le climat a besoin d'un effort sur la durée », rappelle aussi Louise Kessler, directrice du programme économie de l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE). Selon les chiffrages de ce think tank, il faudrait 9 milliards d'euros d'argent public supplémentaires chaque année jusqu'en 2023, puis 22 milliards en plus par an entre 2024 et 2028, pour respecter les objectifs de la stratégie nationale bas carbone dans trois secteurs, les transports, le bâtiment et l'énergie.

Pour réellement favoriser cette transition, l'enveloppe du plan de relance doit en outre « être additionnelle, financer des investissements et non pas combler les déficits liés à la crise, et permettre de structurer des filières, notamment dans la rénovation des bâtiments », ajoute Louise Kessler.

Surtout, investir dans le « vert » n'a de sens que si l'on n'investit pas dans le « brun », comme l'a rappelé le Haut Conseil pour le climat dans son rapport annuel de juillet. Or, depuis le début de la crise sanitaire, la France a adopté « 43 milliards d'euros d'aides pour les grandes entreprises, dont les industries polluantes comme l'aérien et l'automobile », dans le cadre des 2e et 3e projets de loi de finances rectificative, « sans réelles contreparties environnementales », dénonce Clément Sénéchal, chargé de campagne climat de Greenpeace France.

Les responsables associatifs s'inquiètent par ailleurs de l'enveloppe de 20 milliards d'euros de baisses d'impôts de production, dont les principaux bénéficiaires pourraient être le secteur financier et les grandes entreprises de l'énergie, ainsi que le milliard alloué à la relocalisation des entreprises, intégrés au plan de relance sans annonce d'écoconditionnalité des aides. Pour Clément Sénéchal, « le "en même temps" ne fonctionne pas dans un monde aux ressources finies ».

Source : Audrey Garric et Rémy Barroux, *Le Monde* 03/09/2020

Document 3. « Ryanair débouté par la CJUE dans une affaire de droit du travail »

LUXEMBOURG/BRUXELLES - Ryanair ne pourra plus imposer le droit du travail irlandais au personnel navigant travaillant ailleurs en Europe, après une décision rendue jeudi par la Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) qui pourrait avoir des répercussions sur l'ensemble du segment "low cost" du transport aérien.

La Cour de Luxembourg a rendu un arrêt favorable à des membres du personnel de cabine de la compagnie irlandaise basés à l'aéroport belge de Charleroi et qui avaient saisi la justice locale en 2011 afin que leur soit appliqué le droit du travail belge, jugé plus protecteur que l'irlandais.

Ryanair arguait du fait que le droit du travail irlandais devait s'appliquer à leurs contrats.

"Dans son arrêt d'aujourd'hui, la Cour rappelle tout d'abord que, s'agissant des litiges relatifs au contrat de travail, les règles européennes concernant la compétence judiciaire ont pour objectif de protéger la partie contractante la plus faible", lit-on dans l'arrêt de la CJUE.

"Ces règles permettent notamment au travailleur d'attirer en justice son employeur devant la juridiction qu'il considère comme étant la plus proche de ses intérêts, en lui reconnaissant la faculté d'agir notamment devant les tribunaux de l'État membre dans lequel l'employeur a son domicile ou devant le tribunal du lieu dans lequel le travailleur accomplit habituellement son travail".

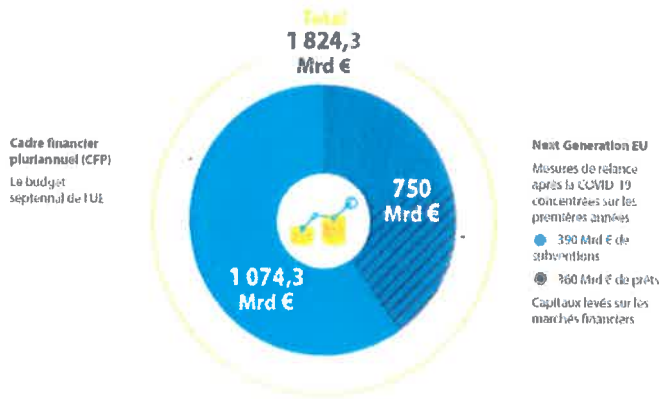
Les contrats de travail des salariés de Ryanair à l'origine du litige stipulaient qu'ils étaient réputés travailler en Irlande puisqu'ils étaient affectés à des appareils immatriculés dans ce pays. Mais ils précisaient aussi que leur base était l'aéroport de Charleroi, ce qui voulait dire que leur journée de travail commençait et se finissait là, et qu'ils devaient résider à moins d'une heure de leur "base d'affectation".

Or, "pour ce qui concerne la détermination de la notion de 'lieu où le travailleur accomplit habituellement son travail', la Cour se réfère à sa jurisprudence constante selon laquelle cette notion vise le lieu où, ou à partir duquel, le travailleur s'acquitte de fait de l'essentiel de ses obligations à l'égard de son employeur", explique la CJUE.

Source : Wilfrid Exbrayat pour le service français, édité par Marc Angrand / Reuters, 14/09/2017

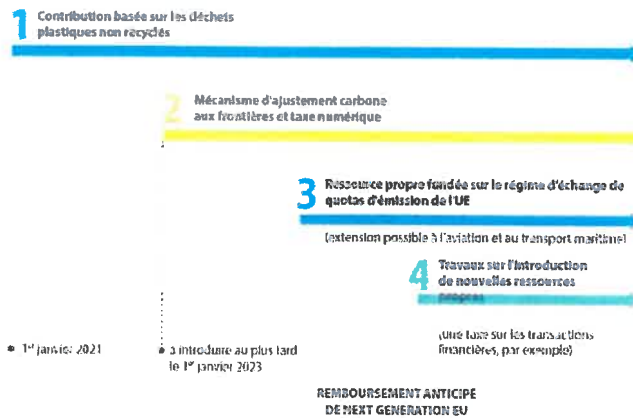
Document 4. Présentation du budget 2021-2027 et du plan de relance de l'Union européenne

Dépenses de l'UE en 2021-2027



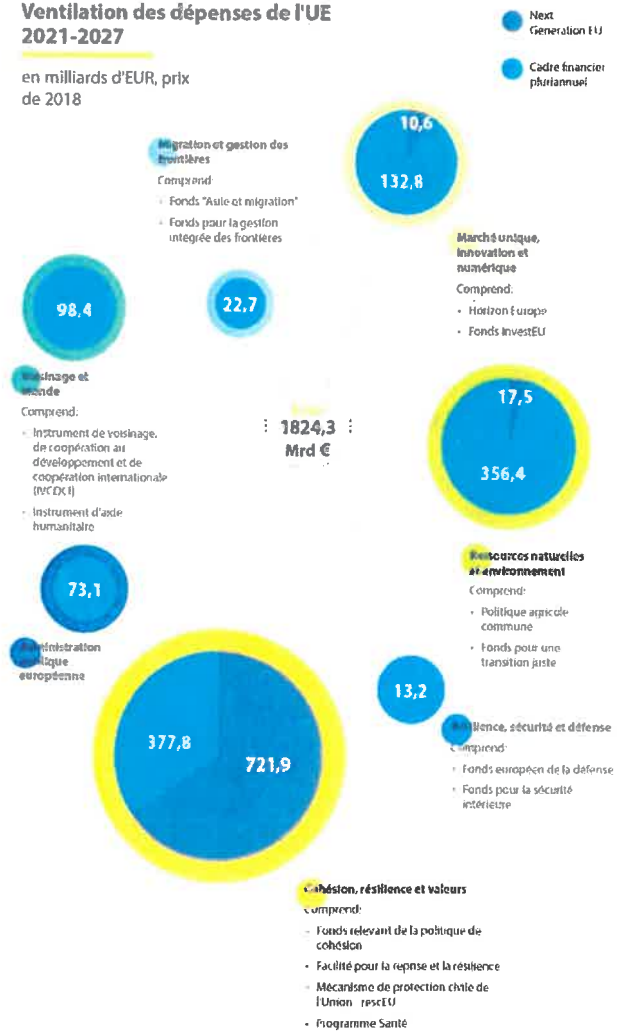
Nouvelles ressources propres

Approche en quatre phases:



Ventilation des dépenses de l'UE 2021-2027

en milliards d'EUR, prix de 2018

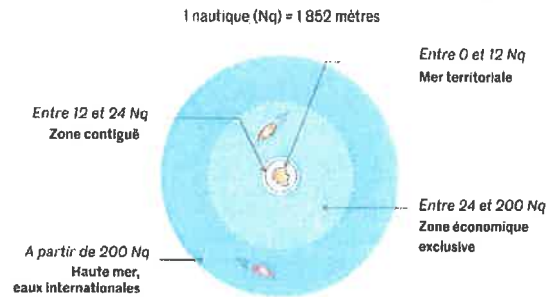
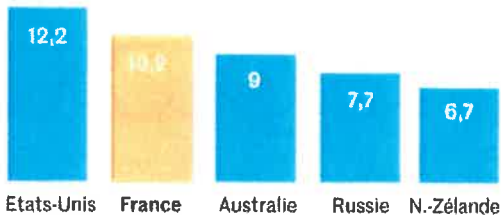


Source : Conseil européen

Document 5 / La France, deuxième empire maritime mondial

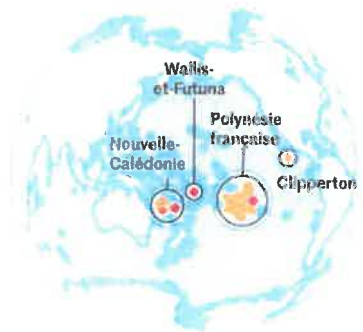
Les droits souverains de l'Etat côtier

Les cinq pays ayant la plus grande zone économique exclusive (ZEE), en millions de km²



Un empire maritime sur trois océans

Océan Pacifique



- Zone économique exclusive (ZEE)...
- ... dont ZEE française
- Extension des limites du plateau continental* de la France : des décrets de septembre 2015 fixent les limites extérieures du plateau continental
- Demande d'extension déposée, en attente d'examen

Océan Atlantique



- Zone économique exclusive (ZEE)...
- ... dont ZEE française
- Extension des limites du plateau continental* de la France : des décrets de septembre 2015 fixent les limites extérieures du plateau continental
- Demande d'extension déposée auprès de la commission, en cours d'examen
- Demande d'extension déposée, en attente d'examen

Source : Le Monde, 11 août 2019

Document 6 / Intention de séjour de loisir en France dans les 6 prochains mois

Une intention de séjour à 6 mois qui baisse pour les belges, néerlandais et espagnols. À l'inverse, la Chine enregistre une hausse significative. La France et l'Italie sont les deux marchés européens qui génèrent les plus fortes intentions de séjour. À l'inverse, la Belgique et les Pays-Bas présentent les plus faibles scores. À noter, la moitié des néerlandais envisage un séjour sans franchir les frontières, une proportion orientée à la hausse. Même observation pour les italiens dont les 2/3 envisagent un séjour en Italie. Le repli de la Chine observé en vague 2 se dissipe : la part des chinois qui envisagent l'Europe à horizon 6 mois progresse significativement. Toutefois, le choix de la France reste stable.

ENVISAGENT UN SEJOUR DE LOISIR



ZONE ENVISAGEE ET PART DE LA FRANCE

DETAILS PAR MARCHÉ (%) Base : Envisagent un séjour de loisir	FRANCE	UK	BELGIQUE	PAYS-BAS	ALLEMAGNE	SUISSE	ITALIE	ESPAGNE	USA	CHINE
DANS VOTRE PAYS DE RESIDENCE	68%	41%	28%	48%	27%	25%	85%	62%	63%	65%
EN EUROPE	24%	45%	66%	42%	61%	58%	28%	30%	22%	20%
HORS DE L'EUROPE	7%	12%	7%	9%	10%	14%	5%	6%	13%	11%
NE SAIT PAS	1%	1%	0%	0%	2%	2%	2%	3%	2%	1%
FRANCE (parmi ceux qui envisagent l'Europe)		16%	37%	28%	14%	26%	21%	26%	24%	31%

xx Indique une évolution significative positive en comparaison avec la vague 2
 xx Indique une évolution significative négative en comparaison avec la vague 2

Vague 3 Août 2020

Source : Atout France, Baromètre de la demande, août 2020

Document 7 / Arrivées des touristes étrangers en France selon leur pays de résidence (2018)

	Nombre de touristes en 2018 (en millions)	Part dans l'ensemble en 2018 (en %)	Variation 2018/2017 (en millions)	Évolution 2018/2017 (en %)
Europe	70,0	78,3	1,7	2,4
Royaume-Uni	13,0	14,6	0,3	2,4
Allemagne	12,8	14,1	0,0	0,1
Belgique-Luxembourg	11,9	13,0	0,3	2,5
Suisse	6,8	7,6	0,2	3,4
Espagne	6,7	7,5	0,2	3,3
Italie	7,0	7,8	0,4	5,6
Pays-Bas	4,1	4,3	0,4	9,6
Russie	0,9	1,0	0,0	0,0
Amérique	9,0	10,0	0,3	3,8
États-Unis	4,5	5,0	0,1	2,1
Canada	1,2	1,3	0,2	16,2
Brazil	1,1	1,2	0,1	10,5
Asie	6,4	7,1	0,4	7,4
Chine	2,2	2,4	0,1	3,8
Proche et Moyen-Orient	1,4	1,6	0,1	7,3
Inde	0,6	0,7	0,1	16,4
Japon	0,5	0,6	0,1	11,5
Afrique	2,9	3,3	0,1	4,3
Afrique du Nord	2,1	2,3	0,1	5,8
Océanie	1,1	1,2	0,0	1,5
Total	89,3	100	2,6	3,0

Source : DGE, Banque de France, enquête auprès des visiteurs arrivés de l'étranger en France (EVF)

Document 8 / Effondrement du tourisme en Île-de-France : un bilan et des chiffres consternants

L'épidémie de Covid-19 a causé des "dégâts considérables" à l'activité touristique en Île-de-France au premier semestre 2020, avec un manque à gagner de 6,4 milliards d'euros, le nombre de touristes ayant chuté de plus de 14 millions. Sur la période, les recettes liées à l'activité touristique sont ainsi tombées à 3,8 milliards d'euros contre 10,2 milliards sur les six premiers mois de l'année 2019, selon des chiffres du Comité régional du tourisme (CRT) de Paris Île-de-France publiés jeudi. Seuls 9,4 millions de touristes ont visité la capitale et sa région, contre 23,7 millions au premier semestre de l'an dernier.

"Le tourisme est une activité économique extrêmement précieuse à l'Ile-de-France, qui représente 500.000 emplois, et 7% à 8% de la création de richesse régionale", a rappelé la présidente de la région Valérie Pécresse, en présentant ces chiffres à la presse. [...] Sans surprise du fait de la paralysie du trafic aérien et des longs courriers en particulier, en raison de l'épidémie de coronavirus, la chute la plus forte est celle de la clientèle internationale avec un recul, au premier semestre, de 68% des séjours contre -54% pour la clientèle française, détaille le comité.

En termes de consommation touristique, "le manque à gagner engendré par l'absence des touristes internationaux est bien plus important, avec un recul des recettes de 4,6 milliards d'euros, contre -1,8 milliard d'euros pour les touristes en provenance de l'Hexagone". [...] Au premier semestre 2020, les nuitées hôtelières sont en recul de 61% par rapport aux six premiers mois de 2019, contre une baisse de 47% pour les locations et meublés saisonnières. "Au cours des mois de juin et juillet, plus d'un hôtel parisien sur deux était encore fermé, tandis qu'en Île-de-France hors Paris, les chiffres sont meilleurs, près de 70% des hôtels étant ouverts", selon le cabinet MKG.

Source : AFP, 27/08/2020

